CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

5ème RÉUNION DE 2010

Séance du 18 novembre 2010

CG 10/5ème/II-03

AMÉNAGEMENT DES ITINÉRAIRES CYCLABLES

—

I – LA VÉLO VOIE VERTE DES 2 MERS EN BORDURE DU CANAL LATÉRAL À LA GARONNE

L'aménagement du parcours cyclable en bordure du canal des 2 mers est terminé depuis le mois de mai. Inauguré le 5 juin 2010, cet axe cyclable interrégional constitue une nouveauté et un vecteur important de communication.

Débutés en 2006, les travaux se sont échelonnés sur quatre ans.

Ainsi du seuil de Naurouze (31) à Castets-en-Dorthe (33) nous pouvons circuler à vélo en site propre sur près de 250 kilomètres.

La fréquentation dans notre département est importante. Près de 23 000 passages de vélos ont été recensés entre Castelsarrasin et Moissac durant les mois de juillet et août de cette année. Vous trouverez en annexe la fréquentation mensuelle de la voie verte.

En partenariat avec l'Agence de Développement Touristique (ADT), la Direction de la Voirie et de l'Aménagement a mis en place la signalisation directionnelle le long de l'itinéraire à savoir 149 panneaux signalant notamment les 29 villes et villages à proximité, les ouvrages d'art et les points kilométriques.

Les maquettes des panneaux de signalisation touristique (R.I.S.) au nombre de huit, six grands (Valence d'Agen, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Moissac, Castelsarrasin, Montech et Grisolles) et deux petits (Pont canal et pente d'eau de Montech) sont en cours de finalisation pour une implantation avant la fin de l'année.

Comme prévu dans le schéma directeur des itinéraires cyclables que nous avons adopté en 2004, la liaison cyclable entre la Vélo Voie Verte des 2 mers et Montauban (10 km) par le canal de Montech sera inscrite dans un prochain programme de travaux, lorsque le financement pour le confortement des berges sera acquis ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Je vous demanderais donc de bien vouloir :

- m'autoriser à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région et de la Communauté Européenne pour le financement du confortement des berges sur le canal de Montech.

II – LA VÉLO VOIE VERTE « VALLÉE DE L'AVEYRON »

Lors du vote du Budget Primitif 2010, j'avais abordé le projet d'aménagement d'une Vélo Voie Verte en bordure de la route départementale n° 115 entre Montauban et Montricoux, projet qui s'intègre dans notre politique de développement des Vélo Voie Vertes initiée en 2004.

Je vous rappelle que conformément à la Délibération du Budget Primitif de 2007, le jalonnement de la Véloroute « Vallée de l'Aveyron » a été réalisé de Montauban à Laguépie. Cet axe connait une fréquentation importante.

Un aménagement en site propre de Montauban à Montricoux empruntant des voies parallèles à la route départementale n° 115 est nécessaire pour sécuriser ce parcours.

Un avant projet d'itinéraire a été défini et l'étude détaillée devra prendre en compte :

- le dossier loi sur l'eau ;
- le dossier préalable à la déclaration d'utilité publique ;
- le dossier d'étude d'impact ;
- le dossier de détermination des emprises foncières.

La consultation pour la recherche d'un bureau d'études sera lancée avant la fin de cette année.

Dans cette perspective, je vous demande donc de bien vouloir adopter une autorisation de programme de 170 000 € pour les crédits d'étude.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

La vélo voie verte des 2 Mers en bordure du canal latéral à la Garonne

- Prends acte que l'aménagement du parcours cyclable en bordure du canal des Deux Mers est terminé depuis le mois de mai ;

- Autorise Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région et de la Communauté européenne pour le financement du confortement des berges sur le canal de Montech ;

- Précise que la liaison cyclable entre la vélo voie verte des Deux Mers et Montauban (10 km) par le canal de Montech, sera inscrite dans un prochain programme de travaux, dès lors que le financement pour le confortement des berges sera acquis ;

La vélo voie verte « Vallée de l'Aveyron »

- Adopte une autorisation de programme de 170 000 € pour les crédits de l'étude détaillée qui sera lancée avant fin 2010 et qui devra prendre en compte :

  . le dossier loi sur l'eau,
  . le dossier préalable à la déclaration d'utilité publique,
  . le dossier d'étude d'impact,
  . le dossier de détermination des emprises foncières.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,